



AUGMENTATION DES CARBURANTS ET DECLARATIONS DEMAGOGIQUES

Depuis l'annonce de l'augmentation des carburants par C.de Margerie, PDG de Total, les déclarations indignées de la droite, du PS et de ses alliés se multiplient. Ils veulent donner l'impression de défendre le pouvoir d'achat mis à mal par les multinationales du pétrole.

Ils ne parlent pas des profits énormes réalisés par ces compagnies (10 milliards d'euros pour Total en 2010). Ils veulent faire oublier que les responsables ce sont eux, qui ont privatisé les compagnies nationales, et accordé la liberté des prix. Ils ont de ce fait perdu tous pouvoirs d'intervenir sur ces entreprises.

En toute logique le PS, de son côté, n'a aucun projet de nationalisation ou de renationalisation de ces entreprises. Il ne veut pas s'en prendre au capital dont il sert les intérêts.

C'est pourtant la seule solution pour la maîtrise des prix, pour une politique industrielle au service de l'emploi, et du pays.

Les impôts de Total

Les mêmes s'indignent que Total ne paye pas d'impôt en France. Une bande d'hypocrites ! Total ne fraude pas, il bénéficie comme toutes les multinationales françaises d'une loi de 1965, une loi dite du bénéfice consolidé à l'échelle mondiale et qui leur permet de déduire des impôts de la maison mère les pertes des filiales à l'étranger. Le but de cette loi est de favoriser l'implantation à l'étranger du capitalisme français. Aucun des présidents qui se sont succédés depuis cette date n'a remis en cause cette loi. Voilà pourquoi Total, Vivendi et d'autres ne payent pas d'impôts en France.

C. de Margerie a annoncé *qu'il va falloir qu'on réfléchisse à l'intérêt qu'il y a à garder le régime*. Les temps ont changé, toutes les filiales de Total sont bénéficiaires. Cette loi ne représente pour le groupe que peu d'intérêt.

Ce qui ne signifie pas que Total, s'il décide de renoncer à ce régime payera des impôts à la hauteur de ses profits. L'Etat veille à ne pas pénaliser les profits capitalistes. C'est son rôle.